

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le **SAGE** est un outil de planification destiné à instaurer une gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un territoire. Il vise à satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à la ressource en eau ni aux milieux aquatiques.

Pour une gestion équilibrée et durable de l'eau



Un territoire à la fois agricole et urbain (ici : vue aérienne de Sarcelles et Écouen)
Source : Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (Ceevo)

Comment ? Il définit des priorités et fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il encadre les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement locaux, les politiques de gestion de l'eau.

Pour qui ? Tout le monde est concerné : habitants, professionnels, collectivités locales, administrations...

Par qui ? Il est élaboré sous l'impulsion de la Commission locale de l'eau (CLE), véritable parlement local de l'eau composé d'élus, d'usagers et de représentants de l'État.

Avec quels outils ? Le SAGE se compose :

- **du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)**
Il définit les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, fixe les objectifs spécifiques à atteindre et définit les moyens pour y parvenir ;
- **du Règlement**
Il complète le PAGD dans des champs précis, cadrés par la loi. Chaque règle est justifiée, proportionnée et territorialisée en fonction des enjeux.

Où ? La gestion de l'eau dépasse les limites administratives pour s'appliquer au **bassin versant**, c'est-à-dire un territoire naturel où les eaux de pluie convergent pour s'écouler vers un même point.

Le territoire du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer



- 2 départements : Val d'Oise et Seine-Saint-Denis
- 3 communautés d'agglomération
- 4 établissements publics territoriaux
- 87 communes
- 450 km² de superficie
- 1 750 000 habitants
- 140 km de cours d'eau

Un atout pour notre territoire

- **Un outil au service du territoire** pour enclencher une politique homogène de l'eau sur le bassin versant
- **Une démarche partagée** issue d'un processus de co-construction, associant l'ensemble des acteurs du territoire, du diagnostic à la rédaction
- **La volonté de faire mieux** : cumuler les actions pour obtenir des résultats efficaces sur la ressource en eau et valoriser visiblement la présence de l'eau

À SAVOIR

Des portées juridiques différentes

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable**
C'est avant tout un outil de planification. Les décisions sur l'eau et les documents d'urbanisme, dont les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), doivent être **compatibles** ou rendus compatibles avec ce document dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.
| 79 dispositions constituent le PAGD
- **Le Règlement**
Ils'impose à tous les porteurs de projets, publics ou privés : toutes les décisions dans le domaine de l'eau doivent être **obligatoirement conformes** avec le Règlement du SAGE.
| 6 articles composent le règlement du SAGE Croult - Enghien - Vieille Mer



L'étang de Savigny au cœur du Parc du Sausset à Aulnay-sous-Bois : un lieu de promenade et de sensibilisation du public
Source : SAGE-CEVM

Une stratégie en réponse aux enjeux du territoire

L'eau est au cœur de la vie du territoire : elle coule de nos robinets, arrose les cultures et parcs, contribue aux activités artisanales ou industrielles, ruisselle par temps de pluie... Pour certains, l'eau offre des opportunités de loisirs. Pour d'autres, elle évoque le risque d'inondations. **Face aux pressions (étalement urbain, artificialisation, pollutions...), le SAGE entend redéfinir la place de l'eau sur le territoire.**

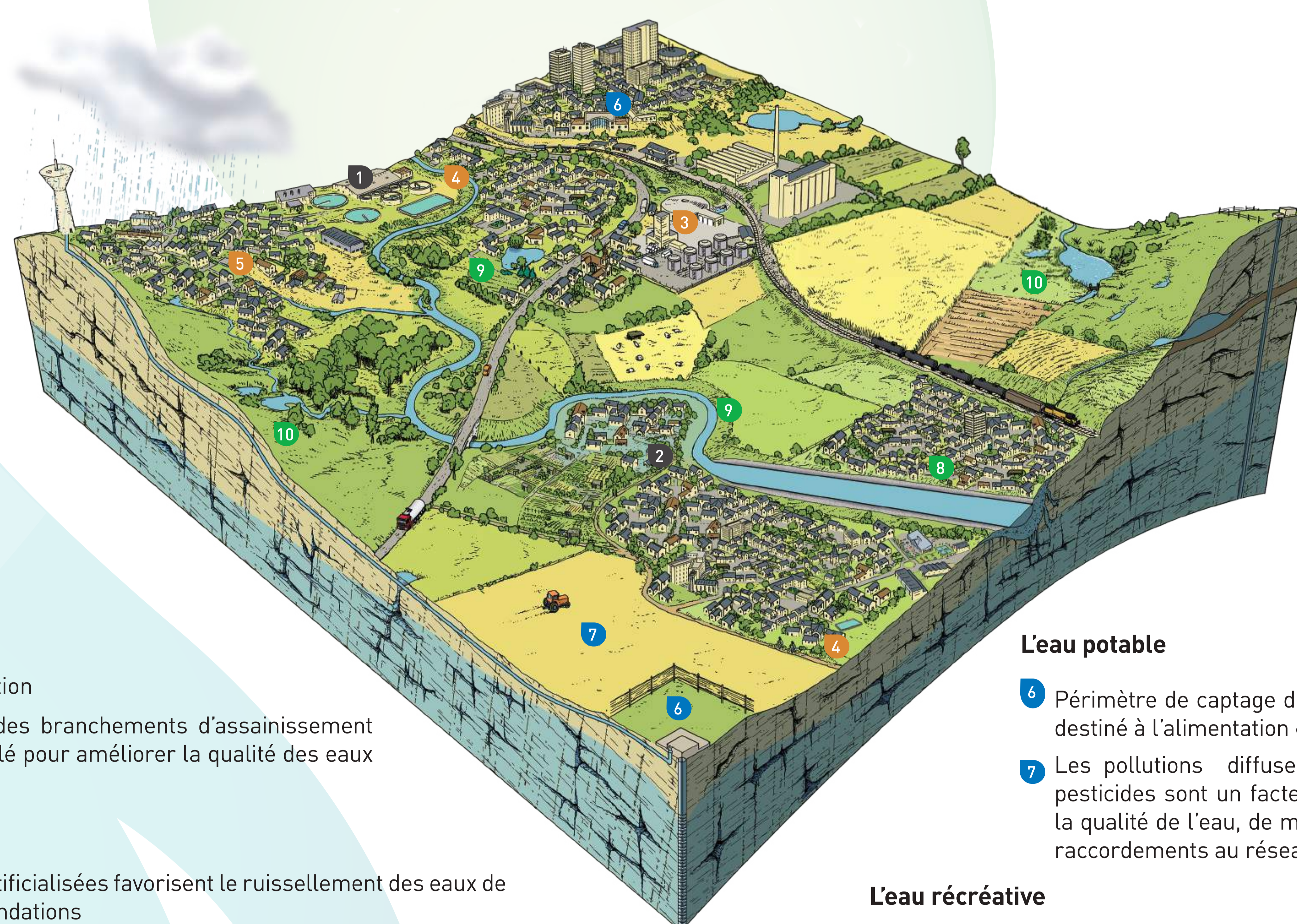
Quels enjeux sur le territoire ?

Réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau et ouvrages

- La maîtrise des risques liés à l'eau dans un contexte d'artificialisation et d'urbanisation
- La reconquête des milieux humides et aquatiques, rendue complexe par une gestion des cours d'eau partagée entre de multiples acteurs
- La redécouverte sociale de l'eau alors que les usages récréatifs sont limités à quelques sites

Protection et reconquête de la ressource en eau, et maintien des usages

- La reconquête de la qualité des eaux superficielles face aux pressions : assainissement, pollutions, ruissellements
- La protection de la qualité des eaux souterraines
- La pérennisation de l'alimentation en eau potable à long terme



L'eau usée

- 1 Station d'épuration
- 2 La conformité des branchements d'assainissement est un facteur clé pour améliorer la qualité des eaux superficielles

L'eau pluviale

- 3 Les surfaces artificialisées favorisent le ruissellement des eaux de pluies et les inondations
- 4 Les aménagements de bassins de rétention des eaux pluviales risquent d'être insuffisants pour limiter les inondations face à l'artificialisation des sols, dans un contexte de pression démographique et changement climatique
- 5 Les solutions alternatives de gestion des eaux pluviales (gestion à la parcelle, noues, espaces paysagers...) favorisent l'infiltration et diminuent les risques d'inondation

L'eau potable

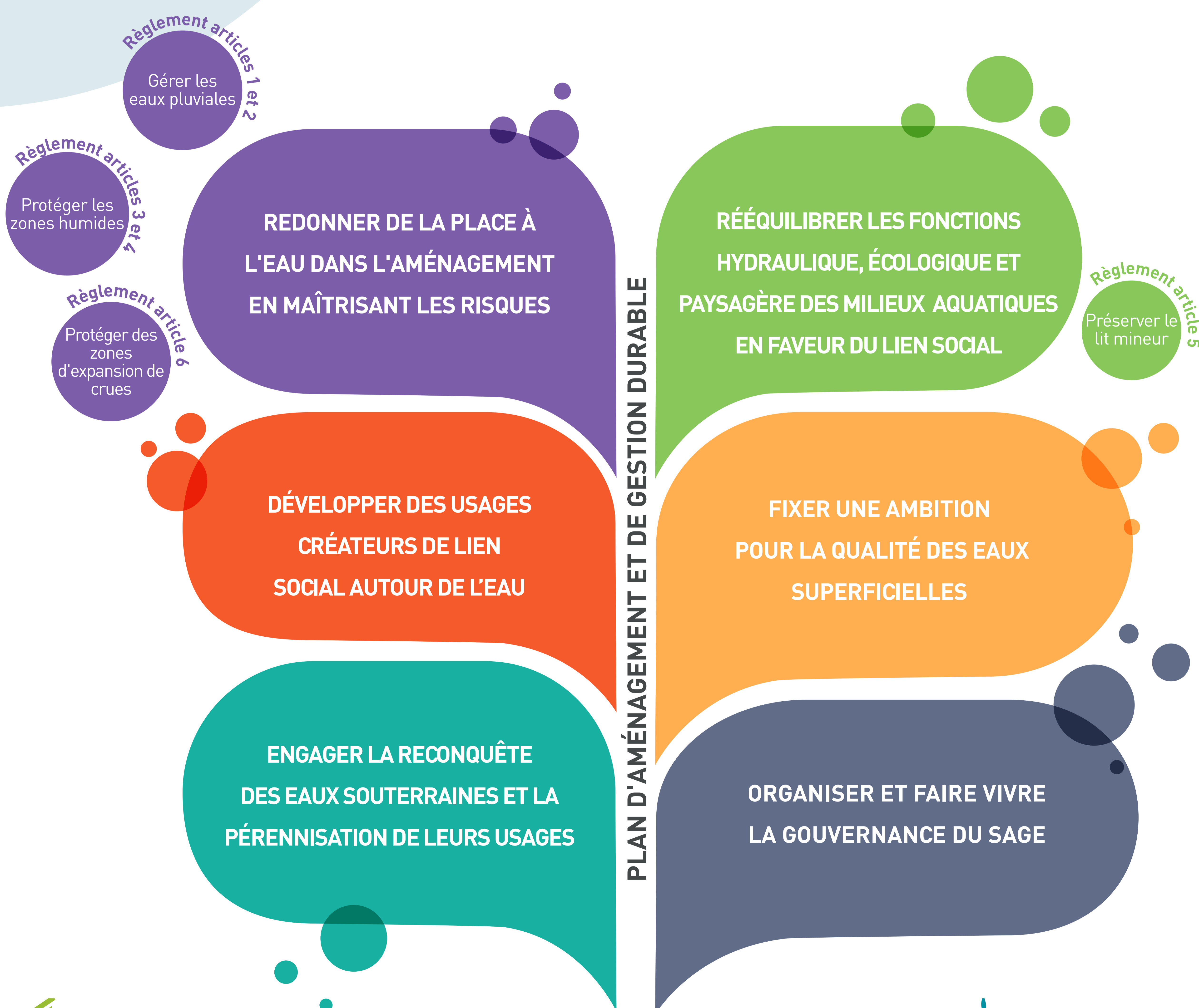
- 6 Périmètre de captage des eaux souterraines destiné à l'alimentation en eau potable
- 7 Les pollutions diffuses liées à l'usage de pesticides sont un facteur de dégradation de la qualité de l'eau, de même que les mauvais raccordements au réseau d'assainissement

L'eau récréative

- 8 L'eau est trop souvent absente de la ville, canalisée ou enterrée
- 9 L'aménagement de plans d'eau compose des lieux de détente et loisirs en ville, prisés par les habitants, de même que la renaturation des berges
- 10 La préservation des zones humides est favorable à la biodiversité et à la qualité des paysages

Une stratégie ambitieuse : redonner à l'eau sa place dans le territoire

Contrecarrant les évolutions des décennies précédentes, le SAGE entend **rétablir un équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau et des milieux aquatiques** pour donner d'avantage d'emprise aux espaces dédiés à l'eau et rétablir un lien social positif à l'eau en créant des espaces partagés, biens communs pour les habitants du territoire.



Réduire le risque d'inondation

Les habitants doivent faire face périodiquement à des phénomènes d'inondation d'ampleur variable lors de pluies importantes et/ou prolongées. Plusieurs phénomènes conjuguent leurs effets : ruissellement des eaux de pluie, débordement des cours d'eau et réseaux, remontées de nappes.

En cause : l'urbanisation croissante, l'artificialisation des sols et l'altération du fonctionnement hydrologique des cours d'eau. **Le SAGE entend éviter toute aggravation des risques, assurer une gestion cohérente des eaux pluviales et maîtriser les pollutions liées au ruissellement.**

Intégrer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement

Les ouvrages de rétention ne peuvent suffire pour limiter durablement les risques d'inondation. Le SAGE vise à agir dès l'amont.

DISPOSITIONS

- **Élaborer des zonages pluviaux** compatibles avec les objectifs du SAGE et les rendre opposables via les documents d'urbanisme
Objectif : 100% du territoire couvert à 3 ans
- Faire de chaque projet d'aménagement urbain l'opportunité d'une **gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle** et d'une **réduction des surfaces imperméabilisées pour limiter le ruissellement**
- **Limiter le ruissellement agricole et forestier** en agissant à l'échelle de la parcelle
Solutions : maintenir une couverture végétale ; créer des haies, bandes enherbées, fossés, mares...

Vers le zéro rejet

À SAVOIR

Le zéro rejet d'eau de pluie dans les réseaux d'assainissement doit devenir la norme pour les premiers millimètres de pluie.

Comment ?

- Limiter l'imperméabilisation, voire favoriser la désimperméabilisation
- Gérer les eaux pluviales à la source en développant les techniques d'hydraulique douces.

Le PLU doit instaurer une limitation de l'imperméabilisation des sols et prévoir la maîtrise des débits de ruissellement.



Quartier des Trois rivières à Stains : les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sont un plus pour la maîtrise des inondations et la qualité paysagère
Source : SAGE-CEVM



Règlement du SAGE

Il impose, pour tout projet supérieur à 0,1 ha, de gérer à la parcelle les petites pluies courantes

Maîtriser les inondations et vivre avec les crues

Les crues sont une réalité incontournable. Les acteurs du territoire doivent se préparer à ces aléas en développant une culture du risque d'inondation pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

DISPOSITIONS

- **Identifier les zones vulnérables**
- **Préserver les « zones d'expansion des crues »* (ZEC) de toute urbanisation ou aménagement**
L'enjeu est de maintenir leur rôle d'amortissement des crues. Les documents d'urbanisme devront être (rendus) compatibles avec le SAGE en identifiant les ZEC et en définissant les règles de protection.
- **Accompagner les collectivités locales** : pôle de ressources facilitant la réalisation des outils de prévention, aide à la sensibilisation, contribution à l'installation de repères de crue...



Règlement du SAGE

Il limite la construction de nouveaux aménagements dans les zones d'expansion des crues*

* Espaces non ou peu urbanisés (ou aménagés) où se répandent naturellement les eaux lors du débordement des cours d'eau. Elles contribuent au stockage momentané des volumes apportés par la crue, à leur ralentissement et écrêtement.



Rétention des eaux de l'Orme des ramoneurs à Moisselles, en prévention des débordements du Petit Rosne
Source : SIAH

Impulser le retour de l'eau et de la nature en ville

En lien avec les dynamiques de développement du territoire, l'eau est « discrète » sur un territoire où les espaces naturels sont diffus, à l'exception de quelques réservoirs de biodiversité. Comment ramener l'eau en ville ?

C'est l'objectif des actions touchant aux milieux aquatiques : rivières, mares, zones humides, bassins de rétention des eaux pluviales, noues paysagères... À la clé : recréer une véritable « trame bleue ».

Préserver les zones humides

Le SAGE soutient les projets de restauration écologique et de valorisation des zones humides à partir d'un « référentiel » des milieux aquatiques et des paysages de l'eau.

DISPOSITIONS

Il appartient aux acteurs de l'eau de :

- **Mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière** (acquisition, conventions...) sur les zones humides prioritaires et sur les zones humides des lits majeurs et des aires d'alimentation de captage
- **Protéger les zones humides** via les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement

Renaturer les cours d'eau

DISPOSITIONS

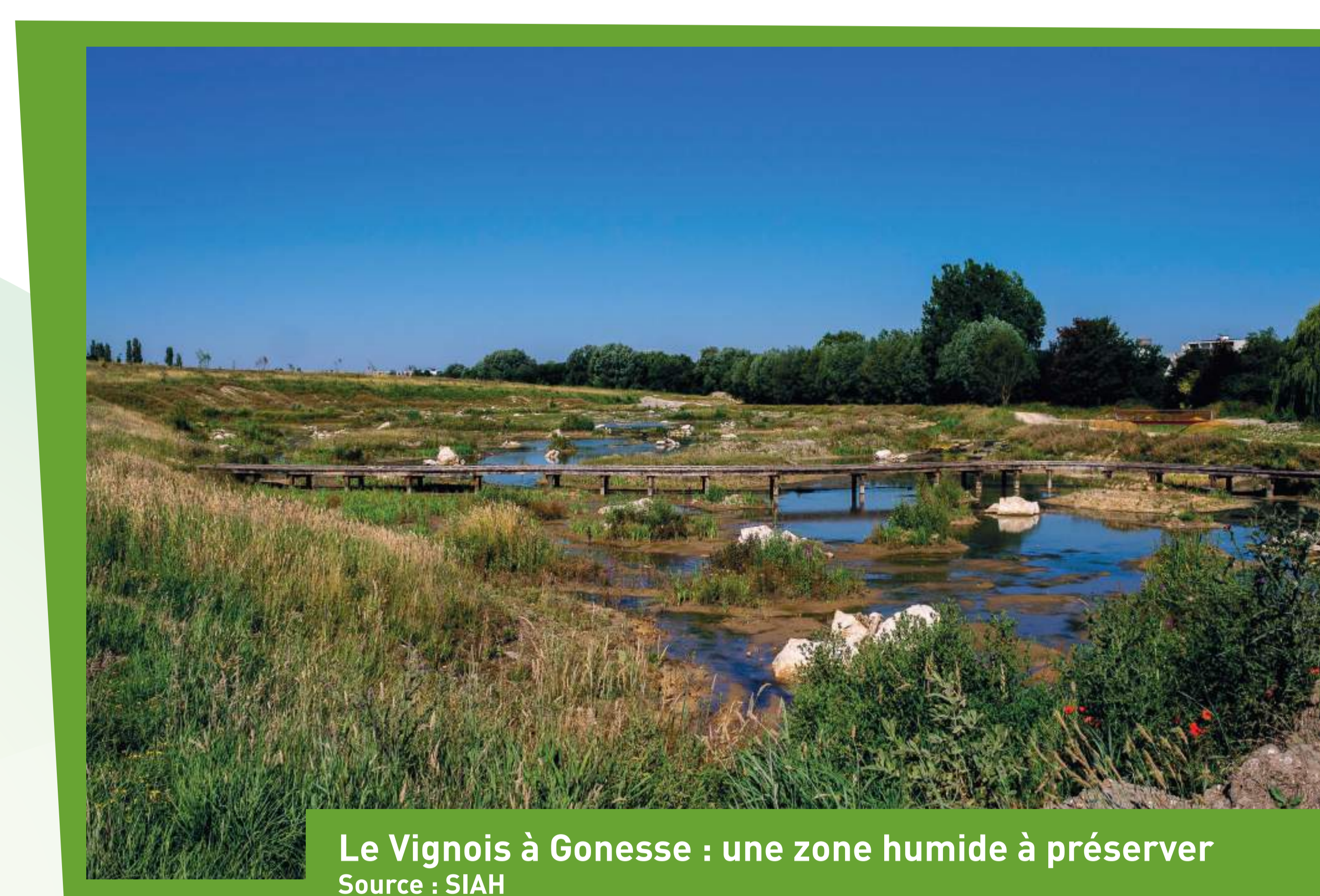
- **Préserver les possibilités de restauration des cours d'eau et anticiper une éventuelle réouverture** dans les documents d'urbanisme en prévoyant une marge de retrait de l'artificialisation des sols
- **Restaurer** le lit naturel des cours d'eau à ciel ouvert, les berges et leur végétation (dite « ripisylve ») en impliquant les propriétaires riverains
- **Rouvrir les parties enterrées des cours d'eau** pour lesquels un écoulement à l'air libre est possible, en accompagnant les maîtres d'ouvrage dans leurs projets

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles

La qualité des eaux de surface conditionne le retour de l'eau en ville. Le principal levier d'action est lié à la réduction des rejets polluants.

DISPOSITIONS

- **Accélérer la mise en conformité de la collecte des eaux usées** afin que seules les eaux de pluie rejoignent les cours d'eau.



Le Vignois à Gonesse : une zone humide à préserver
Source : SIAH



Règlement du SAGE

Il préserve les zones humides de tout aménagement entraînant leur dégradation ou destruction

Il préserve le lit mineur des cours d'eau en limitant l'artificialisation des berges

À SAVOIR

Encourager la naturalité

Enterrés ou canalisés pour partie (Petit Rosne, ru de Corbon, Croult, Sausset, Morée, Vieille Mer...) ou disparus, les cours d'eau ont la vie dure. La situation est comparable pour les zones humides, souvent drainées et asséchées.

Pourtant ces milieux aquatiques ou humides jouent **un rôle clé à plus d'un titre** :

- Ils sont essentiels au développement de nombreuses espèces : amphibiens, libellules, poissons, oiseaux...
- Leur fonctionnement naturel réduit l'ampleur des inondations.
- Ils composent des sites attractifs pour les loisirs et le cadre de vie.

On a tout à y gagner...

FOCUS TERRITOIRE

Faire renaître une rivière

La Vieille Mer, aujourd'hui enterrée et intégrée au dispositif de gestion des eaux pluviales sur la quasi-totalité de son linéaire, était autrefois une rivière à l'air libre, vers laquelle s'écoulaient les eaux du nord de la Seine-Saint-Denis et de l'est du Val d'Oise.

Son projet de réouverture est emblématique de la stratégie du SAGE : reconquérir les cours d'eau pour créer de nouveaux espaces partagés pour la population.

Le SAGE entend relancer la dynamique autour de ce projet afin de rouvrir la Vieille Mer sur plusieurs tronçons et retrouver une biodiversité aujourd'hui disparue.



La Vieille Mer s'écoule sur 6 km mais n'est ouverte à l'air libre que sur une centaine de mètres (ici à Dugny)
Source : SAGE CEVM

Donner une dimension positive et récréative à l'eau

L'eau est présente partout : cours d'eau, canaux, lacs, fontaines, bassins... Mais elle est peu visible des habitants et les accès aménagés sont rares. Pourtant, l'eau fait partie de l'identité de notre territoire et les aspirations liées au cadre de vie et aux loisirs n'ont jamais été aussi fortes.

Le SAGE vise à développer les usages récréatifs de l'eau au travers d'aménagements et d'animations pour favoriser une véritable redécouverte de l'eau, allant de pair avec une restauration écologique.

Aménager les berges : des espaces privilégiés pour « profiter » de l'eau



La « Marche du Petit Rosne » à Sarcelles : un moment à privilégier pour découvrir la rivière
Source : SAGE-CEVM

Les berges végétalisées des rivières et plans d'eau conjuguent les avantages : amélioration des paysages, reconquête de la biodiversité en ville, développement des usages récréatifs liés à l'eau et à la nature...

DISPOSITIONS

Le SAGE soutient les projets portés par les collectivités territoriales, les aménageurs et les associations pour :

- **Aménager les berges** de manière à mieux accueillir les usages de loisirs ou sportifs, en lien avec la restauration des milieux naturels
- **Créer des cheminements** pour les mobilités douces (à pied, à vélo, à cheval...) entre les espaces liés à l'eau. La mise en réseau de ces espaces contribue au rétablissement des continuités écologiques, indispensables à la faune et la flore

Développer une culture positive autour de l'eau

DISPOSITIONS

- **Valoriser le patrimoine bâti et naturel** : fontaines, canaux, lavoirs...
- **Promouvoir des animations et pratiques conviviales**, en capitalisant sur les manifestations ancrées dans la culture du territoire
- **Sensibiliser** pour expliciter les phénomènes liés à l'eau

Gérer les bassins de façon écologique

De nombreux ouvrages hydrauliques ont été aménagés pour stocker les eaux pluviales. Les bassins de rétention aménagés de façon paysagère sont aussi prisés pour leur rôle en termes d'écologie et de loisirs.

DISPOSITIONS

- **Aménager les bassins** de rétention en combinant les objectifs hydrauliques, écologiques, paysagers et sociaux.

À SAVOIR

Demain, des sites de baignade ?

Autrefois, les enfants pouvaient se baigner dans les rivières, y compris en Île-de-France. Le SAGE souhaite pouvoir renouer avec cet ancien usage.

Mais un tel projet n'est pas simple : Quels sites seraient envisageables ? Comment améliorer la qualité de l'eau ? Comment organiser la baignade?...

Le SAGE envisage de mener une étude pour identifier les sites de baignade potentiels et les conditions associées.



Avec une superficie de 400 ha, le parc Georges-Valbon représente un espace de « respiration » exceptionnel en secteur urbain
Source : SAGE-CEVM



Le bassin des Moulinets, à Eaubonne, permet de stocker les eaux pluviales tout en étant un espace paysager
Source : SAGE-CEVM



Canal de l'Ourcq : traversée en canoë du Parc de la Poudrerie à Sevran
Source : SAGE-CEVM

Préserver les ressources en eau souterraine pour le futur

Les captages puisent dans les eaux souterraines. Le SAGE souhaite pérenniser les usages des nappes d'eaux souterraines sur le long terme, en préservant la nappe de l'Yprésien, une réserve stratégique, en vue de son utilisation future pour la consommation d'eau potable. Aujourd'hui, seulement 10 % de l'eau potable proviennent de captages situés sur le territoire du SAGE, les 90 % restants étant puisés dans les cours d'eau de l'Oise et de la Marne, à l'extérieur du territoire.

Mais qu'en sera-t-il demain face aux effets du changement climatique et de l'urbanisation ?

Assurer une eau potable de qualité pour longtemps

La nappe de l'Yprésien est actuellement considérée en bon état tant pour la qualité que pour la quantité. Mais elle présente des risques pour l'avenir, liés aux transferts de pesticides et de nitrates.

DISPOSITIONS

- **Délimiter** les aires d'alimentation de captage dans un premier temps pour les 5 captages prioritaires
- **Identifier** les zones les plus vulnérables en termes de pollutions, recenser les principaux acteurs et les pressions au sein des AAC
- **Accompagner** les collectivités locales dans la politique de maîtrise foncière sur les secteurs stratégiques
- **Sensibiliser** à l'importance de préserver la ressource souterraine : animations, retours d'expérience sur l'évolution des pratiques

À quoi servent les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) ?

Les AAC visent à se prémunir des pollutions diffuses résultant des activités agricoles et urbaines, qui ont l'inconvénient de persister dans le temps.

Elles correspondent aux surfaces sur lesquelles toute goutte d'eau tombée au sol parvient jusqu'au captage, par infiltration ou ruissellement. Elles sont donc très vulnérables aux pollutions et conditionnent la qualité de l'eau potable. Limiter toute pollution sur ces aires permet d'améliorer la qualité de l'eau potable.

→ **35 captages** d'eau souterraine sont sur le territoire dont **1 considéré comme prioritaire** et **4 sensibles** en raison des menaces de pollution diffuse.

ZOOM

Réaliser des économies d'eau et développer une nouvelle culture



Le recours aux techniques de paillage et aux espèces locales favorise la réduction des besoins en eau des espaces verts
Source : Fotolia © hcast

Le SAGE entend favoriser une gestion économe de la ressource en eau : réutilisation des eaux pluviales pour les arrosages, espaces verts nécessitant peu d'eau, infrastructures économes...

DISPOSITIONS :

- **Inciter les collectivités territoriales** à promouvoir les économies d'eau auprès des particuliers et à développer des pratiques économes
- **Inciter les Chambres** (commerce et industrie, agriculture, artisanat) à être les relais d'une utilisation rationnelle et économe de l'eau

FOCUS TERRITOIRE

Protéger le gisement hydrothermal, une action pour l'identité du territoire

C'est la présence d'eau sulfurée, aux propriétés thérapeutiques, dans la nappe du calcaire de Saint-Ouen à Enghien-les-Bains, qui a fait la renommée de la ville d'eau. Peu profond, le gisement hydrothermal peut être menacé par des forages, travaux, pollutions en surface...

Le SAGE prévoit :

- Des actions de sensibilisation
- La mise en place d'actions de vigilance et de protection dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)



Le lac d'Enghien-les-Bains et l'établissement thermal
Source : SAGE - CEVM